

COMMUNIQUÉ

N°001.2026 du 20 janvier 2026

Il est porté à l'attention des sociétés agréées et de toute personne désireuse de participer au Hadj 2026 que la date de fin des inscriptions et du paiement de l'intégralité des frais est fixée au **07 février 2026**.

De plus, les passeports des pèlerins en règle doivent être déposés par les sociétés agréées à l'AGLO à partir du **29 janvier 2026** jusqu'au **08 février 2026**, date limite.

Il est à préciser que la limitation de la date au **08 février 2026** est alignée avec les exigences des autorités saoudiennes, qui n'accepteront plus de soumission de passeports après le **08 février 2026**.

Par conséquent, aucune prorogation de l'échéance du **08 février 2026** ne sera possible.



La Direction Générale